

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 Janvier 2017**

Membres en exercice : 27  
Présents : ..... 23  
Votants : ..... 26

**DCC N° 04/2017**

--- L'an deux mille dix-sept le vingt Janvier à 18 heures 00  
le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure  
Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la  
mairie de SALIGNAC, sous la présidence de Monsieur René AVINENS,  
Président.

Date de la convocation : 13 Janvier 2017

Membres présents : Mmes & MM. René AVINENS, Grégory BERTONI,  
Joëlle BLANCHARD, Jean-Claude CHABAUD, Chantal CHAIX, Alain  
COSTE, Gérard COUTELLE, Frédéric DAUPHIN, Béatrice FIGUIERE,  
Michel FLAMEN D'ASSIGNY, Yannick GENDRON, Patrick HEYRIES,  
François HUGON, Olivier LENOIR, Serge LERDA, Isabelle MORINEAUD,  
Jean-Noël PASERO, Antoine POLATOUCHE, Sabine PTASZYNSKI, Frédéric  
ROBERT, Philippe SANCHEZ-MATHEU, Christian TRABUC, Pierre-Yves  
VADOT, Michel WATT.

Absent(s) excusé(s) : Brice CHADEBEC (pouvoir à M. François HUGUON),  
Robert ESCARTEFIGUE (pouvoir à M. Philippe SANCHEZ), Farid  
RAHMOUN (pouvoir à M. Frédéric DAUPHIN)

Départ en cours de séance : M.LENOIR lors de l'examen du projet de  
délibération n°02/2017

Secrétaire de séance : Frédéric DAUPHIN

**OBJET : ADHESION AU SYDEVOM ET ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

--- Le Président informe les membres du conseil communautaire que la nouvelle intercommunalité a  
en charge la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

La CCVJ et le CCLVD (par le biais du SMIRTOM) adhéraient au Syndicat Mixte Départemental  
d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères (SYDEVOM) pour assurer la réduction, la  
valorisation et le traitement des déchets ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage  
qui s'y rapportent.

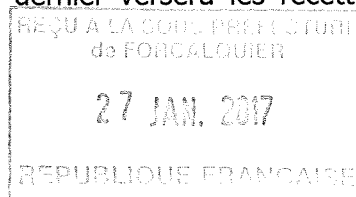
Dans ce cadre, le SYDEVOM était chargé des prestations suivantes :

- Le relevage des colonnes de recyclables (verre, emballages, papier) et le transfert vers la  
plateforme et le centre de tri dédiés.
- Traitement des ordures ménagères
- Tri des recyclables
- Gestion des contrats avec les Eco organismes et filières de rachat des matériaux recyclés

--- Le Président propose donc que la nouvelle entité adhère au SYDEVOM sachant que la CCJLVD  
remboursera le coût des prestations assurées par le SYDEVOM et ce dernier versera les recettes  
résiduelles de soutien à la tonne triée et de rachats matière.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **SOLLICITE** son adhésion au SYDEVOM
- **AUTORISE** le Président à effectuer les démarches nécessaires à cette adhésion.



--- Le Président précise qu'il convient désormais de désigner les représentants correspondants, à savoir 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Président suggère que les deux entités fusionnées disposent chacune d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Le vote doit se faire à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité de l'organe délibérant. Le Président sollicite donc l'avis de l'assemblée sur les modalités du vote .

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

--- Après avoir fait appel à candidature sur les postes de représentants au S.Y.D.E.V.O.M, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ELIT**, les représentants titulaires suivants :
  - René AVINENS
  - Michel FLAMEN D'ASSIGNY
  
- **ELIT**, les représentants suppléants suivants :
  - Yannick GENDRON
  - Alain COSTE

----- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,  
R. AVINENS.

